



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN**

**SEANCE DU 06/03/2023**

**DATE DE CONVOCATION : 28/02/2023**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Mickaël TANGUY à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

**EXCUSE(S)** : Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine BOUGAULT

**Intercommunalité  
2023.03.019 MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 35**

M. le Maire expose que, dans le but de renforcer son accompagnement auprès des collectivités du département, le Comité Syndical du SDE35 a décidé de créer en 2023 un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Afin de clarifier les possibilités d'intervention du Syndicat dans ce domaine, le Comité Syndical du SDE35 du 7 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire suivante :

L'alinéa correspondant à la maîtrise de la demande en énergie, compris dans l'article 3.2 des activités accessoires, est modifié comme suit :

« réaliser dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-34 du CGCT, directement par le Syndicat, ou par l'intermédiaire d'un délégataire, des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur, ou en basse tension pour l'électricité, et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. »

Par courrier en date du 6 février 2023, le SDE35 a transmis aux collectivités son projet de statuts modifiés, ainsi que la présentation du service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments.

Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer dans un délai de 3 mois.

La modification des statuts est présentée à l'assemblée.

Vu le CGCT, notamment l'article L. 2224-34,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des statuts du SDE35 telle que présentée.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 17 mars 2023  
Le Maire, Norbert Saulnier

